



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 27 JUIN 2024 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D8 - Boîte à livres - Révision de la convention de partenariat

Date de convocation : 21 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Arthur AUGER, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusées ayant donné pouvoir : 3

Natacha MICHEL à Catherine BAUBRI ; Jocelyne PELETTE à Mme la Maire ; Sabrina THIBAUD à Cyril CHAPPET

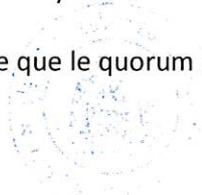
Absents excusés : 5

Houria LADJAL ; Henoch CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Patrick BRISSET ; Pierre-Michel MARCH

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Marylène JAUNEAU

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.



D8 - Boîte à livres - Révision de la convention de partenariat**Rapporteur : M. Cyril CHAPPET**

Par délibération n° D7 du Conseil municipal du 30 juin 2022, la Ville de Saint-Jean-d'Angély a entériné la mise en œuvre d'un projet « Boîte à livres ».

La volonté initiale était notamment de donner une seconde vie aux livres et revues, de faire connaître des ouvrages dont le sujet diffère des habitudes du lecteur, de valoriser les échanges non-marchands et créer du lien social et de donner envie de connaître la Médiathèque municipale et de s'y inscrire.

Après deux ans d'existence, deux conventions ont été signées et deux boîtes à livres installées sur le territoire communal, réparties dans deux quartiers différents (rue Abraham Tessereau et rue de Verdun). Elles sont gérées par l'Amuse Folk et Pirouette qui vérifient leur contenu et permettent de maintenir leur bon état de propreté. Trois autres associations sont en passe d'être conventionnées en vue d'installations Place du marché, Cité des fleurs et Parc Clément Villeneau.

Avant de formaliser ces nouveaux partenariats, la Ville souhaite faire évoluer la convention qui lie la Ville et les porteurs du projet. La convention révisée précise en particulier que dans un souci de cohérence et de bonne intégration des boîtes à livres à leur environnement, les partenaires devront désormais se conformer au modèle conçu par les ateliers municipaux ci-annexé (annexe 3).

Cette convention actualisée sera dorénavant proposée aux associations locales et aux personnes morales, garantes de la gestion régulière du projet et dans la durée.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention ci-jointe et ses annexes ;
- d'autoriser Mme la Maire ou son représentant légal à la signer.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (24) :

- **Pour : 24**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**



**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.